

Conseil d'administration du 30 juin 2022

Délibération n° 257 autorisant l'adoption de l'avenant n°1 à la convention de gestion de la résidence des Facultés

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims vote pour l'adoption de l'avenant n°1 à la convention de gestion de la résidence des Facultés avec le Foyer rémois.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 30 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration


Hélène IGGERT